BEACH TENNIS

Assimilations et Classements présumés

Depuis le 1er septembre 2020, des assimilations de classement Beach tennis peuvent être délivrées à certains **joueuses et joueurs français et étrangers**, **agées de 13 ans et plus**, afin que leur classement reflète au mieux leur niveau de jeu.
Ces assimilations peuvent être délivrées sous certaines conditions.

Les joueurs français concernés :

- Les joueurs ayant évolué en Equipe de France de Beach Tennis
- Les joueurs disposant, ou ayant disposé, d'un classement significatif sur le plan international (ranking ITF)
- Les joueurs classés, ou ayant été classés, au tennis au minium 15 au tennis

Les joueurs étrangers concernés :

- Les joueurs étrangers disposant d'un classement significatif dans leur pays d'origine
- Les joueurs disposant d'un très bon classement au plan international (ranking ITF)
- Les joueurs classés, ou ayant été classés, au minimum à 15 au tennis en France

Cette assimilation sera donnée en fonction de la grille suivante, et pondérée en tenant compte de leur expérience au Beach tennis, et à la période à laquelle ils ont eu ces titres, palmarès ou classement de tennis ou Beach tennis.

La demande est à faire par mail auprès du service Beach Tennis de la FFT, soit par :

- la joueuse ou le joueur concerné, et éligible à cette assimilation,
- Un Juge Arbitre de Tournoi en accord avec la personne à assimiler, avant le tournoi

IMPORTANT : Anticiper la demande d'assimilation **au moins un mois avant le début d'un tournoi**, le temps que la commission étudie la demande et fasse l'assimilation.

Niveau du joueur
Classé ou avoir été au tennis 15 à 3/6 *Assimilation*
Classé ou avoir été au tennis 2/6 à 1ère série *Assimilation*
Classé ou avoir été au BT ITF N°1 à 300 *Assimilation*
Avoir été Top 100 au BT FFT N°1 à 100 *Assimilation*
Etre ou avoir été haut niveau au Beach Volley, Badminton... *Classement présumé*